

62e séance du 15 septembre 1947, 9 hres.

Présidence: M. Etter.

Absent: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 heures 45.

Procès-verbal: -

Réforme des finances fédérales.

M. Nobs: Je ne puis me prononcer en connaissance de cause sur les crédits militaires, n'étant pas spécialiste en la matière. Les impôts devront rapporter à la mesure de ces crédits. Les Basler Nachrichten nous ont reproché de faire des statistiques vieilles. Ce n'est pas vrai. L'idn est la base la plus sûre, plus sûre que l'ia. La clef de répartition entre les cantons a été très difficile à trouver pour le fonds de compensation, pour une somme unique relativement faible. Quid pour des sommes toutes différentes? Conflits permanents. Les titres détenus dans un canton ne sont pas caractéristiques de la capacité fiscale. Ils n'en constituent que le quart. Donc inadmissible de se fonder sur l'ia. Les cantons perdent 70 mio avec la disparition de l'idn et doivent en outre fournir 100 mio à la Confédération. Avec la taxe militaire, etc., cela représente 204 mio à la charge des cantons. D'où augmentation moyenne de 50% de leurs impôts pour couvrir la différence. La Confédération perdrait de son côté 66 mio. Pas question d'augmenter en proportion l'impôt sur les boissons. La suppression des ventes d'or occasionne une grosse perte fiscale (40 mio par an). Pas question de majorer aujourd'hui l'icha, sinon il est compromis. Un nouveau calcul des comptes pour 1950 a révélé une aggravation sérieuse, sans compter les autres dépenses possibles. Treize cantons se sont prononcés pour l'idn, faute de mieux. On peut dire qu'il n'est pas si impopulaire. Ne passe laisser impressionner par les actions Bosset et compagnie. L'idn a mis les cantons dans une bonne posture financière malgré la guerre. Toutes les propositions divergentes suscitent des craintes d'ordre publicitaire. 1946 a été une année lourde pour le contribuable. Je ne plaide pas pour le maintien tel quel de l'idn. Il faut des améliorations sensibles en faveur du contribuable. Les minima sont trop bas, ce qui n'est pas rentable administrativement. Divers cantons revisent leur législation sur la base de l'idn. Les différences s'accroîtront s'il n'y a plus le modèle de l'idn. Le CF ferait bien de se fonder sur ce qui existe déjà et de ne pas trop innover. La Confédération doit recevoir les impôts dont elle a besoin pour ses tâches fortement accrues.

M. Celio: L'idn est la clef de tout. Traiter d'abord cette question. Si cet impôt est rejeté, d'autres propositions vont être examinées.

M. Stampfli: Est-il opportun de prendre une décision avant les élections. Ne pas faire un aliment pour la campagne électorale.

M. de Steiger: Ouvrir une discussion générale, avant d'entrer dans les détails. Les conclusions du rapport et les dispositions proposées n'ont pas encore été discutées. Il s'agit de beaucoup plus que d'un idn amélioré. La place laissée aux cantons est réduite.



te, d'où possibilité d'opposition des cantons. Le peuple acceptera peut-être l'idn, s'il est affecté à l'extinction de la dette de guerre. Il y a des questions capitales à discuter en liaison avec les conclusions du rapport et le projet.

M. Kobelt: Les avis sont actuellement fort divergents dans le peuple. Une décision du CF créerait une certaine tension. Chercher à trouver une solution compromissoire. Projet pas mûr. Tant pis si on perd un peu de temps.

M. Etter: Eviter de se trouver dans une impasse et de devoir dire : Le temps presse tant qu'on ne peut que maintenir l'idn. Donc discuter aujourd'hui cet impôt.

M. Petitpierre: Le projet de réforme sera compromis si l'idn fait l'objet de la propagande lors des élections au Conseil national. De nombreux candidats seraient obligés de se prononcer prématurément. Donc attendre tout en discutant la question de l'impôt fédéral direct. Cet impôt n'est pas encore trouvé indispensable. Examiner aujourd'hui si une réforme est possible sans impôt fédéral direct, lequel n'a aucune chance d'être accepté en votation populaire. S'il est nécessaire, il doit être lié à l'amortissement de la dette et à la couverture des dépenses pour la défense nationale. Je propose de tout renvoyer au département des finances pour qu'il examine si vraiment l'impôt fédéral est nécessaire.

M. Nobs: D'accord de ne pas faire de la question un objet de la lutte électorale. Mes collaborateurs n'ont pas envisagé une solution pour me plaire. Bien d'accord qu'on discute tout le problème de la forme des articles. Je voudrais pouvoir discuter les articles avec le département de justice et police.

Impôt sur le luxe.

M. Nobs: Pour les autos de luxe, attendre la fin des études. Impossibilité d'imposer les repas particulièrement copieux.

M. de Steiger: Les articles d'or et d'argent ne devraient pas être trop lourdement frappés. Je ne fais pas de proposition.

M. Stampfli: Déterminer quels sont les droits de douane pour les grosses autos. On a soulevé la question d'une taxe sur la circulation au Susten.

M. Nobs: L'impôt sur les articles d'or et d'argent restera modéré déjà pour ne pas ouvrir la porte au commerce illicite. Pour les autos de luxe, la solution consisterait peut-être à imposer la benzine.

M. de Steiger: Puisqu'on étudie une révision de la constitution, on pourrait examiner si la Confédération ne pourrait pas percevoir une taxe sur le parking des automobiles.

Impôt sur les boissons. Approuvé.

Droits de douanes.

M. Nobs: Un rapport suivra.

M. Kobelt: Ne pourrait-on pas augmenter les droits sur la benzine et l'huile lourde si les prix diminuent.

M. Stampfli: Ne pas oublier la taxe spéciale (chaudières électriques).

M. Petitpierre: Se souvenir de la tendance générale à l'abaissement des barrières douanières. Faire une réserve dans le message.

M. Nobs: Si nous devons réduire nos tarifs douaniers, il faudrait

compenser la perte par un relèvement de l'icha, ce qui serait difficile.

Impôt anticipé.

M. Nobs: Nous renonçons à notre proposition d'imposer les livrets d'épargne.

M. Celio: Il est bien entendu que toutes ces propositions sont subordonnées à la question de l'impôt fédéral direct.

Impôt sur le chiffre d'affaires.

M. Celio: Tout reste en suspens tant que la question de l'impôt fédéral direct n'est pas réglée.

Questions ouvertes:

M. Nobs: Est-il entendu que les 400 mio demandés pour la défense nationale sont toute la dépense? Ne s'agit-il que des dépenses courantes? S'il y en a d'autres, de quel ordre sont-elles. Nous devons le savoir pour le budget.

M. Kobelt: Les 400 mio comprennent une part pour les améliorations et les renouvellements (85 mio). Donc normalement 400 mio devraient suffire. Mais on ne peut prendre une décision de mariétude. Il s'agit d'une estimation. Je ne comprends pas la théorie selon laquelle le fait que nous n'étions pas tout à fait prêts en 1914 et 1939 nous permettrait de continuer ainsi. Nous ne pouvons réduire le personnel dans une trop large mesure. Nous avons déjà été très loin. Oprecht et Co nous le reprochent. Dans le tableau à page 93, modifier les chiffres sous défense nationale (portés à 400 mio) et réduire à 150 le chiffre indiqué pour les autres dépenses.

M. Petitpierre: La situation internationale nous oblige à dépenser pour la défense nationale des sommes excessives. Je regrette la discussion qui a eu lieu publiquement. Nous ne pourrions pas dépenser toujours 400 mio.

M. Celio: Je me rallie à la proposition Petitpierre, considérant 400 mio comme un maximum.

M. Stampfli: Je m'étais prononcé pour 350 mio, mais le dmf a présenté un rapport concluant qu'il fallait 400 mio. Nous devons nous soumettre à cet avis. M. Petitpierre voudrait que 400 mio soient un maximum, le DMF un minimum. Je propose de dire que cela sera une moyenne.

M. de Steiger: Même avis que M. Stampfli. Le dire dans le message.

M. Kobelt: Même avis.

M. Etter: Il s'agit donc d'une estimation pour le calcul des dépenses à prévoir.

M. Petitpierre: Nous devons motiver notre décision de doubler les dépenses militaires par rapport à 1938. Ne pas donner au public l'impression que nous considérons 400 mio comme une dépense normale. Faire les remarques nécessaires dans le message. Exprimer l'espoir qu'une dépense moindre sera possible en 1950.

M. Etter: Je constate que tout le monde est d'accord (sauf M. Nobs) pour 400 mio. Le départ. des finances trouvera, avec le DMF, une formule tenant compte des considérations exprimées.

Impôt pour la défense nationale.

M. Etter: Nous ne prendrons pas aujourd'hui de décision définitive. Dire à la presse: la situation n'est pas élucidée au point que nous puissions prendre une décision. A titre interne, nous pouvons aller plus loin, pour ne pas être tenus d'adopter ensuite l'impôt, faute de temps pour trouver une autre solution. Je suis contraire à l'idée d'un impôt fédéral direct. Je crains qu'il n'incite la Conf. à empiéter toujours plus sur le domaine cantonal. Le dépt. des finances devrait chercher une solution positive sans impôt fédéral et soumettre ensuite au Conseil fédéral deux variantes: avec et sans impôt fédéral.

M. Nobs: Nous avons déjà préparé une série de variantes. Je vous les soumettrai.

M. de Steiger: Préciser si l'impôt fédéral direct doit être un impôt pour la défense nationale ou pas. Réserver la question du caractère définitif. Qui trop embrasse mal étreint.

M. Stampfli: Examiner comment on est arrivé au 5 mio indiqués pour la taxe militaire.

M. Celio: Les 50 mio indiqués comme recettes pour la poste ont-ils été fixés avant ou après l'adoption du projet sur l'augmentation des traitements.

M. Stampfli: Le département attend pour les recettes des PTT une somme inférieure à celle qu'envoient les experts. Soyons prudents. Est-il nécessaire que l'administration des téléphones amortissent ses installations en un an, comme on le prétend?

M. Kobelt: Je ne suis pas favorable à l'inscription d'un impôt fédéral dans la cst. Si un tel impôt est nécessaire, ne pourrait-on pas recourir au droit de nécessité?

M. Stampfli: Je me réfère à la proposition Petitioner, considérant 400 mio comme un maximum.

M. Stampfli: Je m'étais prononcé pour 350 mio, mais le dmf a proposé un rapport concluant qu'il fallait 400 mio. Nous devons nous soumettre à cet avis. M. Petitioner voudrait que 400 mio soient un maximum, le DMF un minimum. Je propose de dire que cela sera une moyenne.

M. de Steiger: Même avis que M. Stampfli. Le dire dans le message.
M. Kobelt: Même avis.

M. Etter: Il s'agit donc d'une estimation pour le calcul des dépenses à prévoir.

M. Petitioner: Nous devons motiver notre décision de doubler les dépenses militaires par rapport à 1958. Ne pas donner au public l'impression que nous considérons 400 mio comme une dépense normale. Faire les remarques nécessaires dans le message. Exprimer l'espoir qu'une dépense moindre sera possible en 1960.

M. Etter: Je constate que tout le monde est d'accord (sauf M. Nobs) pour 400 mio. Le dépt. des finances trouvera, avec le DMF, une formule tenant compte des considérations exprimées.